

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00552**

**CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE - PROJET ONDAINE 2020 -  
ENTRE EPORA ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANT N°1**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112  
Nombre de présents : 72  
Nombre de pouvoirs : 18  
Nombre de voix : 90

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER,  
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99 02-042-24620770-20191219-02019005520

DATE: 07AF-PHONACIE : 23 décembre 2019

M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,  
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA,  
Mme Christiane RIVIERE, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBÈNE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019**

### **CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE - PROJET ONDAINE 2020 - ENTRE EPORA ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANT N°1**

Suite au départ en 2013 de l'entreprise APERAM de l'ancien site industriel Creusot Loire sur les communes de Firminy et Unieux, une emprise de près de 4.5 hectares a été libérée. La requalification de ce secteur est stratégique dans un contexte de pénurie foncière et sur un secteur s'inscrivant dans le dispositif « Territoire d'industrie ».

La perspective d'un déploiement des activités de la société CLEXTRAL dans la vallée de l'Ondaine, notamment sur les anciens fonciers d'APERAM et partiellement sur ceux de la société Aubert & Duval, est envisagée depuis quelques années. Dans le cadre de son projet, la société Clextral a souhaité être accompagnée dans la relocalisation de son centre de recherche et développement sur une partie du foncier d'APERAM et dans la cession de son site de Chazeaux à Firminy sur lequel, son centre actuel est implanté.

L'EPORA et Saint-Etienne Métropole, compétente en matière de développement économique, ont engagé dès 2014, une étude relative à l'évolution de ce secteur. La première phase de cette étude a permis d'apporter tant pour les industriels que pour les collectivités locales, des éléments d'aide à la décision concernant la faisabilité de ce remembrement foncier complexe.

Afin de favoriser la requalification du site, l'EPORA et Saint-Etienne Métropole ont conclu, une convention d'étude et de veille foncière qui a été signée le 15 décembre 2015 pour une durée de 4 ans.

L'activité d'APERAM sur le site de Firminy a été mise à l'arrêt à la fin de 2013. La société s'est engagée à réaliser les opérations de cessation d'activité qui lui ont été prescrites par l'arrêté préfectoral du 04 février 2016. L'entreprise APERAM a cédé son foncier à l'EPORA le 22 mars 2017 tout en restant engagée dans les travaux de déconstruction et dépollution du site qui, pour ces derniers, ne sont pas finalisés aujourd'hui.

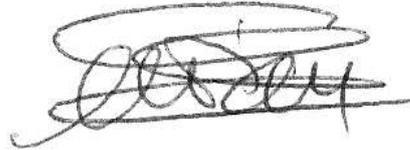
Dans ce contexte, compte tenu de l'importance stratégique de ce site en matière de possibilité d'accueil de projets industriels, quelle que soit leur nature, et en amont d'une future convention opérationnelle, l'EPORA et Saint-Etienne Métropole souhaitent prolonger leur convention d'études et de veille foncière pour une durée de 18 mois soit jusqu'à la date du 15 juin 2021.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 à la convention d'études et de veille foncière conclue avec EPORA dans le cadre du projet Ondaine 2020,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal ECON/2031/OND20 opération 419.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**